

Réserve Naturelle Régionale

Côte de Mancy

**Restauration de pelouses en voie d'enfrichement
&
élimination d'espèces arborescentes allochtones**



R.N.R. de la Côte de Mancy _ (Crédit photographique : L. Delafollye_CEN FC)

Dossier réalisé par :

Bernard DESTRIEUX

Chargé de missions

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Maison de l'environnement _ 7, rue de Voirin

25000 BESANCON

Tél : 03 81 53 04 20

Courriel : bernard.destrieux@cen-franche-comte.fr



Date du dépôt de la demande :

10 juillet 2013

SOMMAIRE

1. Contexte du projet.....	3
2. Diagnostic et état actuel	3
3. Le projet.....	7
4. Notice d'impact du chantier.....	11

Conclusions

Annexes

Restauration de pelouses en voie d'enfrichement & élimination d'espèces arborescentes allochtones

1. Contexte du projet

- Présentation et bref historique de la RNR de la Côte de Mancy

Communes : Lons-le-Saunier (39) & Macornay (39)

Statut R.N.V. : ancienne R.N.V. du Plateau de Mancy (arrêté DDAF 1 ST n°571 du 12 novembre 1996)

Date classement en R.N.R. : 12 février 2010 (Délibération n°10Cp67_Commission permanente du 12 février 2010).

Comité consultatif : en cours

Structure gestionnaire : Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (gestionnaire principal) et Jura Nature Environnement (gestionnaire associé).

Parcelles concernées par les travaux :

Deux parcelles en propriétés communales

Lons-le-Saunier _ « Côte de Mancy » _ section BE _ parcelle n° 48
Macornay « Sur Mancy » _ section A _ parcelle n° 749
Superficie totale : 49,2 ha

Le projet a pour objectifs :

- la restauration écologique de milieux naturels (maintien des habitats en bon état de conservation) par une coupe sélective,
- l'élimination d'une espèce allochtone, le Douglas, qui peut porter atteinte à la pérennité des habitats présents,
- le maintien d'une qualité paysagère souhaitée par les communes propriétaires.

Il s'inscrit à la fois dans le cadre

- de la continuité des travaux de gestion réalisés sur le site jusqu'à présent ,
- des priorités de préservation d'habitats et d'habitats d'espèces du site NATURA 2000 FR4302001 « Côte de Mancy » (Document d'objectifs validé par le comité de pilotage du 29 mai 2008. Sa mise en œuvre sur le site d'intérêt communautaire a été autorisée par courrier signé du Préfet le 25 juin 2008).

Contexte du projet par rapport à d'autres démarches

Natura 2000 : le projet est situé dans le périmètre du site Natura 2000 FR 4302001 « Côte de Mancy » et est pleinement cohérent avec les fiches actions du Document d'objectifs :

Fiche actions n°1 : Restaurer les habitats ouverts en voie d'enfrichement

Fiche-actions n°2 : Maintenir l'ouverture des pelouses à gestion extensive

Fiche actions n° 3 : Élimination d'espèces arborescentes indésirables

Z.N.I.E.F.F. : le projet est inclus dans le périmètre de la Z.N.I.E.F.F. de type I « Côte de Mancy » ;

2. Diagnostic et état actuel

Le patrimoine naturel du site

Cette présentation s'appuie sur l'étude diagnostique des Réserves Naturelles Régionales de Franche-Comté (Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, Conseil régional de Franche-Comté. Mars 2003 _ 93p & annexes) et sur le plan de gestion 2000-2003 de la réserve naturelle volontaire du plateau de Mancy (Office National des Forêts. Décembre 1999 _ 51p & annexes).

L'intérêt patrimonial des habitats naturels du site est très fortement lié à la présence d'un habitat en mosaïque (pelouses et fruticées) favorable à l'entomofaune, herpétofaune et également à la flore. Les travaux envisagés concernent le maintien de cette mosaïque par la restauration des pelouses sèches en cours de fermeture par l'envahissement de ligneux. Ils viennent en complément du pâturage équin extensif mis en place, à partir de 2000, par le Lycée d'Enseignement Général et technologique Agricole de Mancy dans le cadre de l'entretien de la réserve naturelle volontaire et à la demande du gestionnaire.

Les secteurs concernés par les travaux concernent des pelouses acidiclinales en cours d'enfrichement, principalement par les prunelliers – *Prunus spinosa*, ou sur lesquelles se développent une essence allochtone : le Douglas - *Pseudotsuga menziesii*. Ils se situent principalement sur la commune de Lons-le-Saunier

Habitats phytosociologiques concernés par les travaux

Groupements	Code Corine Biotope	Code Natura	Intérêt communautaire	Surface (ares)	Remarques
<i>Sieglingio decumbentis</i> – <i>Brachypodium pinnati</i>	34.322B	6210-17	Habitat prioritaire	602,56	-
Plantation de Douglas	83.312	-	-	-	Plantés entre 1950/1970 sur la pelouse acidiline
Plantation de Bouleaux pubescents	83.325	-	-	-	Plantés milieu XX ^{ième} siècle sur la pelouse acidiline

Le site présente un intérêt patrimonial écologique reconnu :

- ◆ La flore patrimoniale présente sur le site

Espèces	Quantification et remarque	N	PR	LRON	LRR
<i>Vitis vinifera sylvestris</i>	Sujet à caution (passé viticole)				
<i>Spiranthes spiralis</i>	Plusieurs centaines			NT	NT
<i>Orchis simia</i>	Un pied			LC	NT
<i>Ophrys apifera</i>	Sporadique (1 pied en 2013)			LC	NT
<i>Ophrys sphegodes</i>	Non observée depuis 2000			LC	NT
<i>Trifolium striatum</i>	Observé en 2006				NT
<i>Thesium humifusum</i>	Mentionné en 2000 et 2012				NT
<i>Coeloglossum viride</i>	Deux pieds (2002-2006), 10 pieds (2013)			NT	

(Données actualisées issues du rapport d'activité 2009 et des observations de 2013)

- ◆ La faune présente sur le site

Oiseaux

On retrouve sur ce site un cortège d'espèces typiques des pelouses calcaires thermophiles dont l'alouette lulu et la pie-grièche écorcheur sont les plus remarquables. On recense une trentaine d'espèces nicheuses directement liées à la réserve. Elle fait toutefois partie du domaine vital d'oiseaux au territoire plus vaste comme les rapaces par exemple. Ainsi la réserve est fréquentée régulièrement par le milan royal et d'autres rapaces sans pour autant leur offrir l'habitat de reproduction requis.

Espèces	Statut LR FC	Protection	Statut sur la RNR
<i>Lullula arborea</i>	NT	N, DO1	nicheuse
<i>Lanius collurio</i>	NT	N, DO1	nicheuse
<i>Jynx torquilla</i>	NT	N	nicheur
<i>Dendrocopus medius</i>	LC	N, DO1	se nourrit
<i>Dryocopus martius</i>	LC	N, DO1	se nourrit
<i>Pernis apivorus</i>	DD	N, DO1	se nourrit
<i>Milvus migrans</i>	NT	N, DO1	fait partie du domaine vital
<i>Milvus milvus</i>	EN	N, DO1	fait partie du domaine vital
<i>Tychodroma muraria</i>	VU	N	hivernant (2012-2013)
<i>Pyrrhula pyrrhula pyrrhula</i>	DD	N	hivernant (2012-2013)
<i>Picus canus</i>	DD	N, DO1	espèce visiteuse (2011)
<i>Upupa epops</i>	VU	N	espèce visiteuse (2011 à 2013)

Lépidoptères

Espèces présentes	Statut LR FC	Protection	Statut sur la RNR
<i>Lycaena dispar</i>	NT	N1, DH2/4, B2	Espèce visiteuse
<i>Euphydryas aurinia</i>	NT	N2, DH2, B2	Très rare et localisé. Accouplement observé en 2012, en attente de confirmation comme site de ponte.
<i>Pyrgus armoricanus</i>	NT		Assez rare et localisé
<i>Pyrgus serratulae</i>	NT		Localisé et rare
<i>Thymelicus acteon</i>	NT		Localisé et rare
<i>Glaucopsyche alexis</i>	NT		Rare et localisé
<i>Hipparchia fagi</i>	DD		Rare et localisé
<i>Leptidea reali</i>	DD		Statut à préciser
<i>Eriogaster catax</i>		N1, DH2/4, B2	Autochtone (découverte en 2009)

Espèces non retrouvées entre 2010 et 2012	Statut LR FC	Protection	Statut sur la RNR ; date de dernière observation
<i>Pyrgus malvae</i>			Autochtone
<i>Pyrgus cirsii</i>	EN		Autochtone
<i>Pyrgus carthami</i>	NT		Autochtone
<i>Hesperia comma</i>	NT		Autochtone
<i>Parnassius apollo</i>	VU	N1, DH4, B2	Espèce disparue ; 1952

<i>Neozephyrus quercus</i>			Autochtone
<i>Satyrium ilicis</i>			Autochtone
<i>Phengaris arion</i>	VU	N1, DH4, B2	Disparue ? ; 1998
<i>Pseudophilotes baton</i>	EN		Autochtone
<i>Polyommatus dorylas</i>	VU		Autochtone
<i>Minois dryas</i>	NT		Statut inconnu
<i>Arethusana arethusa</i>	CR		Autochtone ; 2006
<i>Chazara briseis</i>	CR		Autochtone
<i>Hipparchia semele</i>	EN		Autochtone
<i>Hipparchia alcyone</i>	NT		Autochtone
<i>Argynnis aglaja</i>			Autochtone ; 1999
<i>Melitaea didyma</i>			Potentielle
<i>Lycaena alciphron</i>	VU		Espèce visiteuse
<i>Lopinga achine</i>	VU	N1, DH4, B2	Espèce visiteuse ; 2001
<i>Apatura ilia</i>	NT		Espèce visiteuse
<i>Clossiana euphrosyne</i>			Espèce visiteuse
<i>Limenitis populi</i>	NT		Espèce visiteuse
<i>Nymphalis antiopa</i>	NT		Espèce visiteuse
<i>Mellicta parthenoides</i>			Espèce visiteuse

D'après Sardet, 2011

Reptiles

Espèces présentes	Statut LR FC	Protection	Statut sur la RNR
<i>Lacerta bilineata</i>	NT	N, DH4	Population autochtone dense
<i>Lacerta agilis</i>	LC	N, DH4	Découvert en 2011 (M. Cottet)
<i>Podarcis muralis</i>	LC	N	autochtone
<i>Anguis fragilis</i>	LC	N	autochtone
<i>Zamenis longissimus</i>	LC	N, DH4	autochtone
<i>Coronella austriaca</i>	LC	N, DH4	autochtone
<i>Natrix maura</i>	VU	N	autochtone
<i>Natrix natrix</i>	LC	N	autochtone
<i>Hierophis viridiflavus</i>	LC	N, DH4	autochtone
<i>Vipera aspis</i>	LC	N	autochtone

Chiroptères

Grand murin _ *Myotis myotis* _ Intérêt communautaire (Annexe II)

Petit murin _ *Myotis blythii* _ Intérêt communautaire (Annexe II)

Minioptères de Schreibers _ *Miniopterus schreibersii* _ Intérêt communautaire (Annexe II)

Pipistrelles commune _ *Pipistrellus pipistrellus* _ Intérêt communautaire (Annexe IV)

Le site de la Côte de Mancy constitue un territoire de chasse potentiel pour ces espèces et d'autres (par exemple le Molosse de Cestoni (Annexe IV), observé en 2010). Les opérations de réouverture envisagées sont à priori favorables aux grands et petits murins ; le Minioptère de Schreibers présente moins d'exigence concernant ses territoires de chasse. Il est à noter que le site est proche de la réserve naturelle nationale de la

grotte de gravelle (commune de Macornay) qui s'inscrit dans un ensemble cohérent de milieux souterrains protégés à chiroptères (Gîte de reproduction) et relativement proche des sites à chiroptères des reculées de la Haute Seille.

A noter : des plantations de Douglas ont été réalisées entre 1950 et 1970 sur une partie de la pelouse. Ces plantations ont eu des impacts directs sur le milieu : acidification du sol ; fermeture par dispersion de semences ...

3. Le projet

Objectif : Rétablir la fonctionnalité d'un habitat en mosaïque (noté en moyen et mauvais état de conservation dans le document d'objectifs) afin de restaurer un écosystème favorable aux espèces faune/flore inféodées et d'améliorer la gestion courante par le pâturage en facilitant le passage des animaux entre la partie nord et la partie sud du site. En effet, les plantations de Douglas ont créé, dans la partie la plus étroite de la réserve, une barrière qui gêne de façon conséquente les échanges entre ces deux secteurs.

Principe :

Cet objectif se traduit par la réouverture des pelouses en voie d'enfrichement (envahissement par les prunelliers *Prunus spinosa* et sur une zone délimitée de densité importante de Bouleau *Betula pubescens*) et une première tranche concernant la suppression d'une espèce arborescente allochtone (Douglas *Pseudotsuga menziesii*).

- Réouverture des pelouses :
Sur une surface d'environ 1,5 hectares, il est préconisé une coupe mécanique sélective des arbustes et des rejets (principalement prunelliers) avec maintien des bosquets (maintien d'une mosaïque) et entretien des lisières. Les produits de coupe seront évacués en contre bas de la pelouse et étalés en sous-bois. L'entretien régulier de ces secteurs sera par la suite assuré par le pâturage extensif mis en place et un suivi scientifique de l'impact sera également réalisé par le CEN FC.
- Coupe d'une espèce allochtone - Douglas :
Les travaux envisagés concernent les bosquets et les arbres isolés, soit une douzaine d'arbres de 6 à 8 mètres, qui se développent sur la pelouse et ferment le site. Les travaux seront réalisés en périphérie nord et nord-est de la plantation de Douglas (environ 1,5 hectares) et représentent une première tranche visant à éliminer cette plantation. Trois arbres, situés en bordure de chemin fréquenté, seront abattus. Les autres (environ 10 individus) feront l'objet d'émondage et d'étêtage. Les produits de coupe seront évacués et mis en sous-bois.
- Gestion de la Bétulaie :
Située sur la partie orientale de la RNR, la bétulaie (environ 1,5/2 hectares) a tendance à s'étendre sensiblement sur la pelouse. Afin de limiter cette progression, il est prévu d'abattre un bosquets d'une dizaine d'arbres. Le produit de coupe sera évacué et mis en tas en sous-bois.



Pelouse enrichée partie sud _ Crédits photographiques : J.N.E.



Pelouse enrichée partie nord _ Crédits photographiques : J.N.E.



Douglas fermeture du milieu _ Crédits photographiques : J.N.E.



Zone à défricher _ Crédits photographiques : J.N.E.



Bosquet de bouleaux _ Crédits photographiques : J.N.E.

Financement : Les coûts des travaux seront pris en charge par la commune de Lons-le-Saunier sous forme de régie interne (service des espaces verts de la ville) et de soutien à l'organisation, par J.N.E. et le CEN FC, de chantiers d'écovolontaires.

Période d'exécution : Pour des raisons administratives, notamment instruction de la présente demande et validation définitive par les conseils municipaux, les travaux sont envisagés pour la période novembre 2013 – mars 2014.

Matériel et/ou matériau utilisés :

Pour les travaux de débroussaillage,

- ✕ Débroussailleuses thermique à disques circulaires (ou triangulaires, si nécessaire),
- ✕ Tronçonneuses thermiques de coupe et d'élagage,
- ✕ Sécateurs et petits outillages,
- ✕ Fourches, râtaux, bâches de transport (utilisées lors des chantiers écovolontaires).

Les outils employés, notamment les tronçonneuses et les débroussailleuses, seront ceux du service des espaces verts de la Ville de Lons-le-Saunier. Le CEN FC pourra également apporter, selon ses moyens et suivant les besoins, du petit outillage (sécateurs), principalement lors des chantiers écovolontaires.

Précautions :

La circulation motorisée sera limitée au chemin d'accès au pylône TDF afin d'éviter toute dégradation des sols. Une marche finale d'approche au secteur d'intervention sera toujours obligatoire.

Le stockage des carburants sera fait sur ce chemin d'accès existant en dehors des pelouses.

Les précautions d'usage concernant le bûcheronnage seront prises : délimitation de la zone, panneaux....

4. Notice d'impact du chantier

1.1. Impacts négatifs

L'emploi de débroussailluse et de tronçonneuses thermiques va perturber localement le site : dérangement de la faune, impact directe sur le flore ... Afin de limiter ce dérangement, les travaux se feront en automne 2013 / hiver 2014, en dehors des période de floraisons et de nidifications...

1.2. Impacts positifs

Les travaux devraient permettre à court et moyen terme :

- sur les habitats: la réouverture du milieu par une coupe sélective avec maintien des bosquets (mosaïque d'habitats) devrait permettre de retrouver un bon état de conservation de ces pelouses acidiclives et la réduction surfacique d'habitats introduits sur le site (Douglas). Le pâturage extensif mis en place sur le site doit permettre de maintenir cet état de conservation.
- Sur la flore : globalement, la réouverture du milieu devrait favoriser les espèces inféodées au milieux ouverts en mosaïque, en maintenant à la fois les espèces de pelouses ouvertes et les espèces plus liées aux lisières.
- Sur la faune : le décloisonnement partiel des pelouses devrait améliorer les échanges entre la partie Sud et la partie nord de la RNR. De plus, le maintien de bosquets et l'entretien des lisières permettront d'augmenter les lieux de chasse et les lieux de reproduction. L'opération est surtout démonstrative et incitative pour la prolonger dans le futur sur une plus grande surface.

Une réception des travaux sera organisée en présence des Communes concernées, du Conseil régional, de la structure gestionnaire, du co-gestionnaire, du Lycée agricole (en sa qualité de prestataire réalisant le pâturage extensif) et de l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Conclusion

Par ses objectifs de restauration de milieux en mosaïque, de rétablissement de connexions écologiques entre les pelouses et d'élimination d'essences allochtones, le projet s'inscrit totalement dans la poursuite des travaux qui ont été réalisés sur le site et dans la démarche Natura 2000.

Il traduit également la volonté locale des communes de mettre en valeur et préserver ce patrimoine naturel situé en milieu péri-urbain.

A côté d'un impact négatif très limité, les apports de ces travaux sont très largement positifs sur les habitats d'intérêt communautaire et sur les espèces faune/flore patrimoniales.

Les suivis pluriannuels de la flore et de la faune permettront de suivre cet impact sur le moyen et long terme.

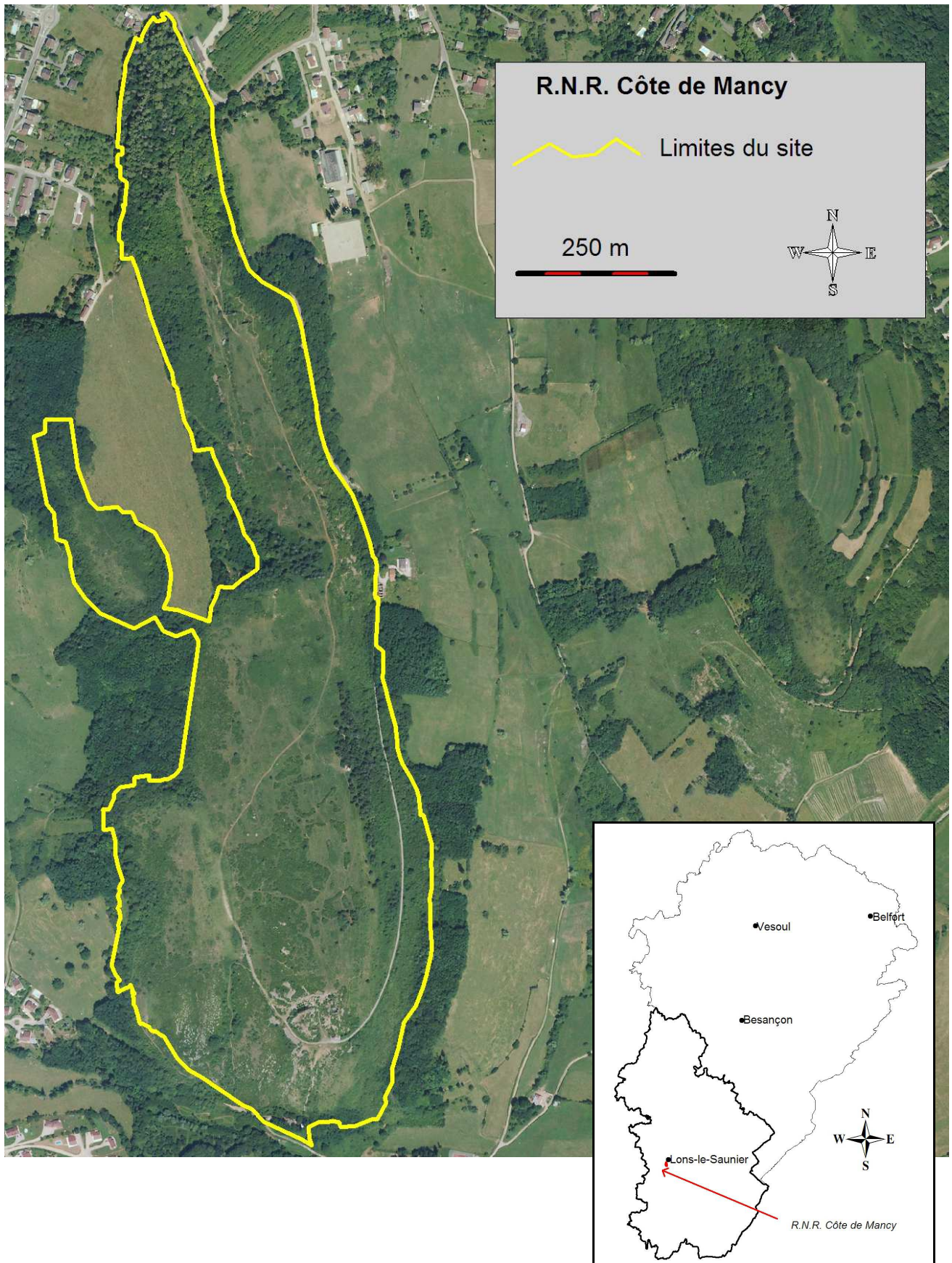
Annexes

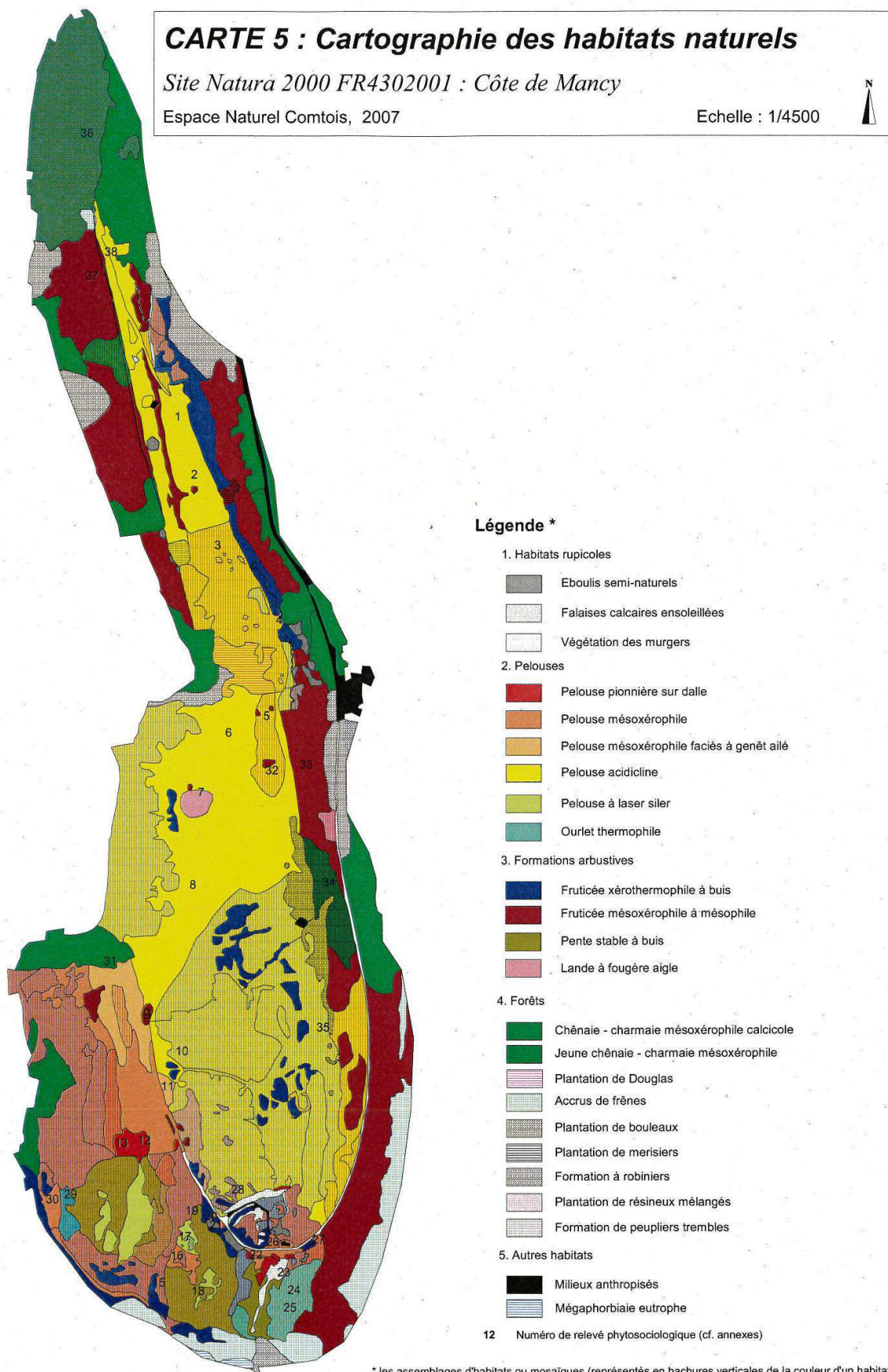
Carte 1 : Localisation et limites de la RNR

Carte 2 : Cartographie des habitats

Carte 3 : Situation détaillée des travaux

Carte 1 : Localisation et limites de la réserve naturelle régionale de Mancy





* les assemblages d'habitats ou mosaïques (représentés en hachures verticales de la couleur d'un habitat sur un fond d'une autre couleur représentant un autre habitat) n'apparaissent pas dans la légende

Carte 3 : Localisation des travaux

